

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024
COMMUNE DE TAISSY

La réunion a débuté le 4 juin 2024 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

Membres présents : tous les membres, sauf :

Mme DESCHAMPS Isabelle a donné procuration à M. Ga Thierry
Mme. GOMMENNE Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MAI 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.
Le procès-verbal est adopté.

II. DELIBERATIONS

1) Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Avis sur approbation

Le Maire rappelle au conseil les différentes étapes de la révision du PLU de Taissy depuis 2016, les différents documents et avis s'y rapportant, ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 11 mars 2024 au 11 avril 2024, assorti d'un avis favorable avec deux réserves qui ont été levées.

Le conseil municipal doit délibérer pour donner son avis sur la révision du PLU de Taissy.

Adopté par dix-sept voix pour, une voix contre et une abstention,

2) Avis sur l'instauration du Droit de Prémption Urbain

Le Maire informe le Conseil que suite à la délibération portant avis favorable pour l'approbation du PLU, il est nécessaire d'émettre un avis sur l'instauration du droit de prémption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la Commune.

Adopté par dix-huit voix pour et une voix contre

3) Avis sur l'instauration de l'autorisation préalable pour l'édification des clôtures et les travaux de ravalement.

Le Maire informe le Conseil que suite à la délibération portant avis favorable pour l'approbation du PLU, il est nécessaire d'émettre un avis sur l'instauration de l'autorisation préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal et d'émettre un avis pour soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façades pour les immeubles implantés sur une voie soumise à un plan d'alignement.

Adopté par dix-huit voix pour et une voix contre

4) Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents

Comme chaque année à la même période, il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents contractuels pour la Caisse des écoles, dans la filière animation pour assurer les activités liées aux centres de loisirs sur la période estivale, soit du 6 juillet 2024 au 30 août 2024.

Sept agents d'animation devront être recrutés à temps complet pour assurer l'animation des centres et pallier les absences pour congés annuels des agents titulaires.

Ils seront rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1, et pourront être amenés à effectuer des heures supplémentaires si besoin et de manière tout-à-fait exceptionnelle.

Les crédits sont ouverts au budget 2024.

Adopté par dix-huit voix pour et une abstention.

5) Fixation des tarifs des sorties du centre aéré pour l'été 2024

Le Maire informe le Conseil que des efforts ont été consentis par la Commune pour proposer des coûts restants aux familles moins importants que ceux pratiqués l'an dernier pour les sorties du centre aéré. Il propose alors les tarifs ci-dessous :

Waligator, 19 juillet 2024 (repas et goûter à la charge des parents) :

Taissy / St-Léonard CAF	30,00€
Taissy / St-Léonard MSA/autres	33,00€
Hors Taissy / St-Léonard CAF	33,00€
Hors Taissy / St-Léonard MSA/autres	36,00€

Parc de Coupaville à Soissons le 29 août 2024 (repas et goûter à la charge des parents) :

Taissy / St-Léonard CAF	22,00€
Taissy / St-Léonard MSA/autres	24,00€
Hors Taissy / St-Léonard CAF	24,00€
Hors Taissy / St-Léonard MSA/autres	26,00€

Activité accessoire Mini-camp Lac de Bairon, du 8 au 12 Juillet 2024, pour 14 enfants maximum :

Taissy / St-Léonard CAF	160,00€
Taissy / St-Léonard MSA/autres	190,00€
Hors Taissy / St-Léonard CAF	190,00€
Hors Taissy / St-Léonard MSA/autres	200,00€

Adopté par dix-huit voix pour et une abstention.

6) Avis sur une demande de participation financière par la Commune de Montbré pour des travaux de broyage forestier

Le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité par Mme La Maire de Montbré pour participer financièrement à des travaux de broyage forestier en vue d'endiguer la prolifération de lapins de Garenne sur des parcelles situées à la fois sur la commune de Montbré et de Taissy, à proximité du Fort de Montbré.

Le Maire rappelle qu'à plusieurs reprises, ces deux communes ont fait l'objet de plaintes d'agriculteurs cultivant des parcelles jouxtant le Fort, régulièrement endommagées par des lapins de Garenne.

A chaque fois, les assurances ont pris en charge le montant des dégâts, et malgré nos sollicitations auprès de la Préfecture pour demander la destruction massive de lapins, le problème n'est toujours pas résolu, d'où l'initiative de Mme la Maire de Montbré qui a demandé un devis à l'entreprise JUSTIN de Sorcy-Bauthemont, dans les Ardennes afin de réaliser un broyage de la végétation sur 6000 m² (400 m x15 m) pour un montant de 5 496€ TTC.

Le conseil après en avoir délibéré décide de la prise en charge à hauteur de 50% de cette somme.

Adopté par dix-neuf voix pour.

II – GRAND REIMS

Réunion du bureau communautaire le 16/05/2024.

IV - COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

Pas de réunions des différents comités consultatifs depuis le dernier conseil de mai.

V – INFORMATIONS DIVERSES

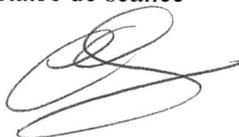
- La départementalisation du corps intercommunautaire des sapeurs-pompiers volontaires du Grand Reims est actée au 01/01/2025, ils seront transférés au SDIS de la Marne à compter de cette date. Le corps des sapeurs-pompiers volontaires de Taissy reste en activité dans ses locaux actuels.
- 38 listes ont été déposées en Préfecture pour les élections Européennes.
- Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées : le 11/07/24, le 03/09/24, le 01/10/24, le 12/11/24, et le 03/12/24.
- **Questions orales :**

Le Maire répond à diverses questions orales toutes d'ordre budgétaire, posées par une élue. Il rappelle également que ces questions trouvent leur réponse dans la présentation budgétaire détaillée faite aux élus lors de la réunion de la commission finances du 2 avril 2024. Les prochaines questions orales portant sur le budget ne seront plus traitées.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21H30.

Prochain Conseil le 11/07/24 à 18h30.

Mme. GOMMENNE Catherine
Secrétaire de séance



M. BARRIER Patrice,
Maire



